

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mai 2025

Le jeudi 22 mai 2025 à 19h00, les membres du Comité syndical du SERA se sont réunis dans la Salle des fêtes de la commune d'ONCIEU sous la présidence de M. Thierry DEROUBAIX, Président du syndicat, dûment convoqués le 13 mai 2025.

Collège Assainissement : 30 délégués en exercice

Nombre de délégués présents : 26

Nombre de votants : 26

Présents : Abergement-de-Varey : M P DEYGOUT, M L. ROBERT ; Ambérieu-en-Bugey : M T. DEROUBAIX, M C. DE BOISSIEUX, M J. GUERRY, M. J RIGAUD Ambronay : M F. BUFFET, M B. NASSIA ; Ambutrix : M D. DELOFFRE ; Bettant : M G. ROUYER, M E. MAITRE ; Château-Gaillard : M E. VINCONNEAU ; Châtillon-La-Pallud : M D. LAMY, M P. VERNE ; Douvres : M C. LIMOUSIN, Mme C. SUPERNAK ; Oncieu : M D. JACQUEMIN, Mme N. MONNET-PESENTI ; Saint-Denis-en-Bugey : M P. COLLIGNON, M G. CAGNIN ; Saint-Jean-le-Vieux : M S. MONNET ; Saint-Maurice-de-Rémens : M E. GAILLARD ; Saint-Rambert-en-Bugey : Mme J. CANARD, M G. BOUCHON ; Torcieu : Mme E. BARBARIN, M G. VALERIOTI ;

Excusés : Ambutrix : M. JC JOBEZ

M. DELOFFRE Dominique a été désigné en qualité de secrétaire de séance

Objet mis en délibération :

**Groupement de commande pour le marché relatif aux travaux rue de la poste et route de Vaux de la commune de BETTANT**

Exposé de Monsieur le Président

L'étude diagnostique réalisée en 2015 par la commune de Bettant a identifié le secteur de la rue de la Poste et de route de Vaux comme un axe à améliorer et inscrit en priorité 2 et 3 sur le plan d'action. Le réseau de la rue de la Poste, initialement classé en séparatif, s'est révélé, après investigation, être un réseau pluvial collectant uniquement une source. (Ce réseau, déjà saturé en période de pluie, ne permet pas une gestion optimale des effluents) et un réseau unitaire collectant les eaux usées mais aussi les eaux pluviales de la route de Vaux et de la rue de la Poste (eaux de toitures et grilles de voirie publique).

Le projet consiste en la mise en séparatif de la route de Vaux et de la rue de la Poste en déviant la source collectée, dans le réseau unitaire le long de la route de Vaux. L'état structurel des collecteurs unitaires et eaux pluviales en place le long de la route de Vaux étant très médiocre, leur réutilisation ou réhabilitation n'est pas envisageable. Néanmoins, le collecteur unitaire présent le long de la rue de La Poste paraît réutilisable en réseau de collecte des eaux pluviales strict.

Les travaux consisteront notamment à :

- Poser une canalisation eaux usées en Polypropylène DN200 et DN300 sur 190 mètres route de Vaux et rue de la Poste. Les profondeurs de pose oscilleront entre 1.50 m et 2.20 m,
- Mettre en place un réseau d'eau pluviale en béton-armé dn 300 à 500 mm sur 125 ml route de Vaux. Les profondeurs de pose oscilleront entre 1.60 m et 2.40 m,

- Connecter le réseau eau pluviale de la route de Torcieu au collecteur unitaire de la rue de la Poste (futur EP) pour délestage du réseau pluvial dn 300 mm de la rue de la Poste en cas de remontée dans ce réseau (surcharge EP).
- Passer le réseau unitaire rue de la Poste en réseau d'eau pluviale stricte.
- Reprendre les branchements sur les secteurs concernés (30 branchements EU, 24 branchements EP 1 regard à grille et 1 caniveau à grille).

Les particuliers devront réaliser la mise en séparatif en domaine privé dès lors qu'elle n'a pu être réalisée en limite du domaine public

Cette opération permettra de réduire considérablement les déversements au milieu naturel sur le déversoir (DO3) existant au bas de la rue de la Poste. Elle se traduira également par une diminution des volumes déversés dans l'Albarine, au niveau du point de déversement de la rue de la Poste (DO3) d'une part, et en tête de la station d'épuration de Bettant d'autre part.

Le montant des travaux pour l'assainissement eaux usées est estimé à 225 000 € TTC affectés au marché de travaux qui sera lancé conjointement avec la commune de Bettant. Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. L'objectif de ce groupement dans le cadre de ce marché de travaux vise à harmoniser les pratiques et les consultations et réduire les intervenants et leurs interactions sans délégation de maîtrise d'ouvrage entre les parties.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Eau+01.

Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Agence de l'eau et du Département de l'Ain. Les montants attribués sont en cours de notification.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et suivants relatifs aux groupements de commandes,

Vu le règlement du service public d'assainissement du SERA,

Vu l'étude diagnostique de la commune de Bettant réalisée en 2015,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Bettant et le SERA,

Vu l'avant-projet sommaire transmis par le maître d'œuvre Eau+01,

Vu la fiche financière prévisionnelle relative à la part assainissement de l'opération,

Considérant que le diagnostic réalisé par la commune de Bettant a mis en évidence la nécessité d'améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les secteurs de la rue de la Poste et de la route de Vaux,

Considérant que le projet vise à mettre en séparatif les réseaux, à limiter les rejets au milieu naturel, et à optimiser le fonctionnement de la station d'épuration,

Considérant l'état de vétusté des ouvrages existants et leur inadéquation aux exigences actuelles,

Considérant que le coût estimé des travaux, pour la part assainissement, s'élève à 225 000 € TTC,

Considérant la pertinence d'un groupement de commandes avec la commune de Bettant afin de coordonner les interventions sans transfert de maîtrise d'ouvrage,

Considérant les demandes de subvention en cours auprès des financeurs institutionnels,

Le Comité Syndical décide,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1- De valider le programme de travaux tel que présenté,
- 2- D'approuver l'adhésion du SERA au groupement de commandes constitué avec la commune de Bettant, conformément à la convention annexée, chaque membre conservant la responsabilité financière de sa part respective,
- 3- De valider l'enveloppe prévisionnelle des travaux relatifs à la part « eaux usées » pour un montant estimé à 225 000 € TTC, et d'approuver les modalités de financement selon la fiche financière jointe,
- 4- D'engager le syndicat à conduire l'opération jusqu'à son terme,
- 5- De s'engager à respecter la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, ou le cas échéant sa déclinaison régionale, dans le cadre de cette opération
- 6- De décider que les travaux feront l'objet d'un marché public passé par le SERA, en tant que membre coordonnateur du groupement de commandes ;
- 7- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement, les marchés publics et tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré le 22/05/2025

Thierry DEROUBAIX, Président



La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.